



Le Petit Callassien n°26

Juillet 2008

Éditorial.

Callas accorde, surtout l'été, une large part aux manifestations festives et culturelles.

C'est ainsi que nous irons, dès juillet, d'exposition en exposition en débutant par celle exceptionnelle du peintre Callassien Michel Moreau, habitué des grandes galeries nationales et internationales. Il nous fait le plaisir d'exposer ses oeuvres au centre Beaujour. Viendra ensuite l'exposition « Art Pluriel, Art Singulier » de Pierrette Martin qui a le don, depuis trois ans déjà, de réunir à Callas plusieurs dizaines d'artistes de grand talent. Dans le même esprit, mais là, uniquement réservé aux peintres femmes, « Fémin' Art » avec Yannick Bertrand, l'organisatrice.

La galerie Saint-Éloi, dans la rue du même nom ne sera pas en reste avec un cocktail d'exposants non moins talentueux et d'un éclectisme intéressant : M^{mes} Cooper, Juan, Didolot, Clason, MM. Joly et Delille.

Le Festival de Musique Ancienne de Callas se produira pour sa 18^e édition à Callas, Bargemon, Figanières et Montferrat du 17 au 27 juillet. Le thème, cette année, est la musique baroque autour de Louis XIV.

Notre village doit « vivre » et offrir à ses habitants et visiteurs un cadre de vie agréable et varié. Nous nous y efforçons et sommes aidés en cela par les diverses associations qui oeuvrent toute l'année, nous les en remercions vivement : fête du 14 juillet, soupe au pistou et soirée Ibiza fin juillet. Foire artisanale du 15 août, soirée Jazz le 17, soirée théâtrale le 22 (Petit Montmartre) et la grande fête de la Saint-Laurent, se terminant toujours par le fameux aïoli réunissant 400 personnes sur la place Georges Clemenceau !

Les programmes détaillés vous seront donnés dans les pages suivantes.

Nous vous donnons rendez-vous à toutes ces dates, pour un superbe été. Amusez-vous et bienvenue à nos visiteurs !

Françoise BARRE

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

FRANÇOISE BARRE - MAIRE DE CALLAS

*

AIDE À LA RÉDACTION ET À LA MISE EN PAGE

MURIEL MERCHER

RAPHAËLE DIDOT

DANIEL DIDOT

*

COORDINATION

DOMINIQUE BOURRIER

*

COMMUNICATION ET RELATION PUBLIC

MIREILLE KRUPA

LINE MISTRAL

HENRI RAIBALDI

*

CULTURE ET ASSOCIATIONS

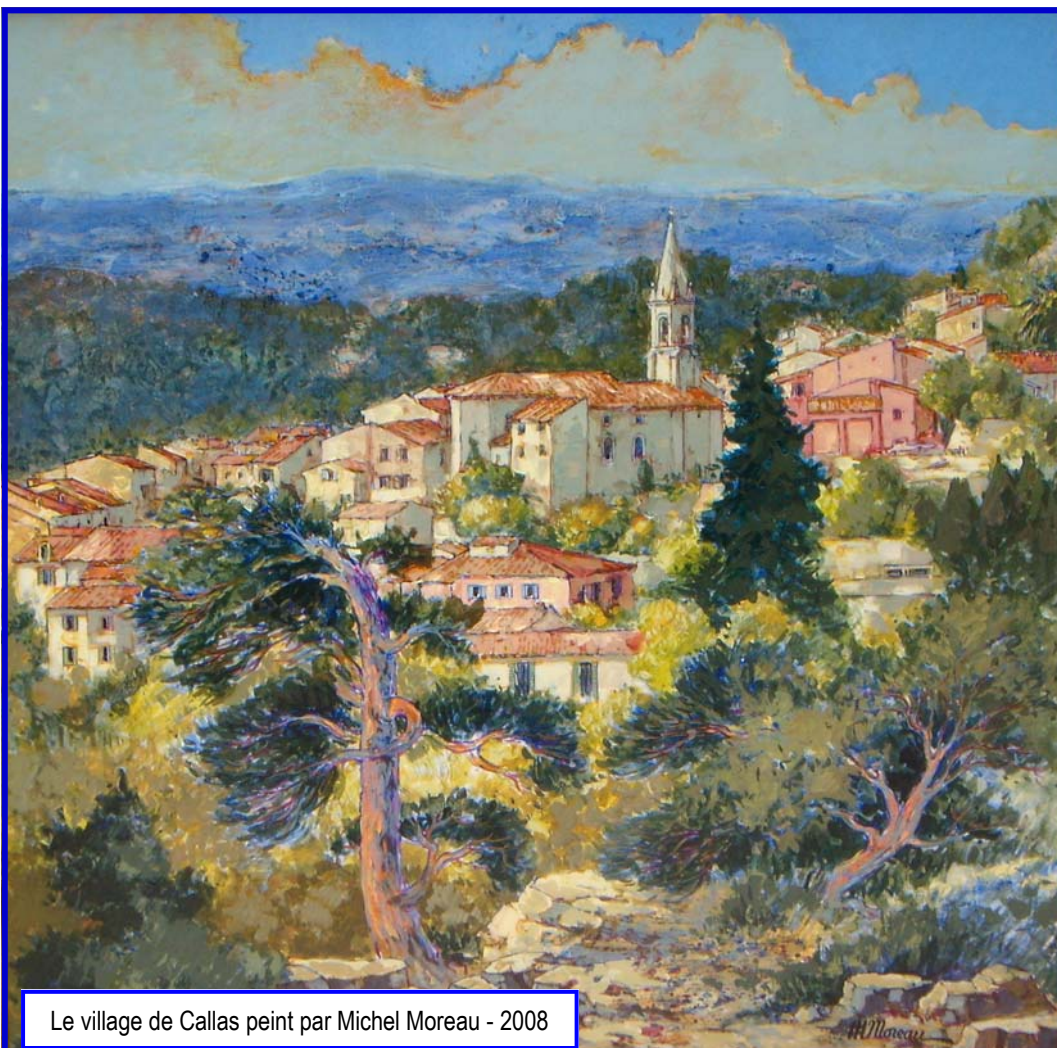
MARIE ROSE ROY

*

REPRODUCTION

REPRO - SYSTEM

CENTRE ARCADIA - TRANS - EN - PROVENCE - 83



Le village de Callas peint par Michel Moreau - 2008

EXPOSITION DU PEINTRE MICHEL MOREAU

CENTRE BEAUJOUR
du 2 au 19 juillet 2008

A l'occasion
du vernissage le 4 juillet

Michel Moreau
a reçu la médaille d'or
des

ARTS - SCIENCES - LETTRES

La re-naissance du Moulin communal



L'inauguration s'est faite le 14 juin dernier



Nous avons la joie d'ouvrir à la population callassienne et à nos visiteurs, le moulin communal de Callas totalement restauré « à l'ancienne ». En effet, les bois, les chapelles, la roue, les enfers, et tout ce que nous avons pu sauver est là, patrimoine offert à chacun de nous afin de garder en mémoire le savoir-faire de nos anciens et le transmettre à nos enfants. Cette réalisation effectuée par la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'instigation de la commune de Callas, va offrir à tous un lieu de visite très spécifique de l'activité principale de Callas : l'oléiculture.

L'inauguration s'est faite le 14 juin dernier, lors de la Journée des Moulins.

Nous faisons appel à vous tous, Callassiens, qui avez oeuvré pour ce beau travail de la culture des olives et vous sollicitons pour apporter au moulin : outils, objets, photos, souvenirs rattachés à l'olive et à l'olivier afin que ce moulin soit un lieu de mémoire et d'amitié.

Horaires d'été (15 juin au 31 août 2008): du mardi au dimanche de 14 h30 à 18 heures

Horaires d'hiver : ouvert les mercredis et les samedis après-midi, et sur réservations. Tél. : 04.94.67.14.90



La Fontaine Saint-Éloi sur la Place Clemenceau

Cette fontaine souffrait de graves désordres d'étanchéité depuis plusieurs années par les matériaux poreux la constituant.

En effet, les pierres apparaissaient fortement délitées, fissurées et éclatées tout en s'effritant sur l'ensemble avec vieillissement de ses joints dégradés provoquant de nombreuses fuites aux abords périphériques.

Après avoir étudié des solutions de rénovation trop onéreuses quant au résultat escompté, la décision a finalement été prise de la démolir et de la reconstruire en pierre de taille à l'identique, le tout réalisé par **l'Entreprise Du Bel Ouvrage Alexandre** dont le patron tailleur de pierre est **Compagnon du Tour de France**.

La colonne a été également refaite (celle d'origine est conservée en atelier). Une double représentation du Saint Éloi sera visible en bas-reliefs réservés à la base de cette colonne.

La démolition ayant eu lieu en 2007, cette reconstruction en pierre véritable, s'est achevée début 2008, comme prévu lors de la planification des travaux.

Quand le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Var met " la main à la pâte "

Merci au CAUE de nous avoir gratuitement, mis à disposition une équipe de véritables professionnels pour la rénovation complète de l'enduit de la façade - Mairie de Callas.

Qu'est-ce qu'un CAUE ?

Le CAUE est un service public créé sous la forme associative par la loi sur l'architecture de 1977, dans chaque département.

Sa mise en place localement dépend du Conseil général qui instaure une taxe assurant le financement principal de la structure et permettant la gratuité de nombreuses prestations. Il est destiné à promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement par des actions de conseil, de sensibilisation et de formation.



Le stade intercommunal et communautaire de Callas



Quel bonheur, quelle satisfaction de voir, enfin réalisé, le revêtement synthétique de notre stade de Callas!

Le 2 février 2008, cette pelouse synthétique était inaugurée en grande pompe par toutes les instances régionales, départementales, communautaires et locales.

C'est ainsi que cette structure « CAD » (Communauté d'Agglomération Dracénoise) avait l'honneur de recevoir 2 sénateurs : Messieurs P.-Y. COLLOMBAT et F. TRUCY ; le président du Conseil général du Var, Monsieur H. LANFRANCHI ;

le Conseiller régional et 1^{er} adjoint de Draguignan représentant le président PISELLI à ce moment là, Monsieur AUDIBERT –TROIN, maintenant président de la CAD.

Les maires de la Dracénie, les techniciens de la CAD, les instances départementales du football, les dirigeants, les entraîneurs locaux, les joueurs (200 licenciés faisant partie du Club du Canton de Callas), le président du Club : Stéphane THIÉBAUT, ses adjoints et les anciens présidents dont Stéphane DROGOU, les familles des joueurs et les sympathisants.

Toutes ces personnalités que le Conseil municipal au complet était heureux de recevoir sur une pelouse d'un vert extraordinaire et sous un ciel bleu provençal de toute beauté.

Tous, joueurs confirmés, jeunes et vétérans, tout l'encadrement, toute la population ont ressenti une énorme fierté ce jour-là!

Line MISTRAL Adjointe aux Sports
Françoise BARRE Maire

12 avril : 30 ans de foot à Callas!



Avec un tel terrain, il ne fallait pas laisser passer cette magnifique occasion de faire une belle fête, d'autant que deux grands professionnels du ballon étaient présents : David GINOLA et José COBOS.



Madame le maire à côté de David GINOLA a donné le coup d'envoi d'un match on ne peut plus amical. José COBOS a joué le match tout entier aux côtés de tous les anciens - premiers joueurs du Club - et les joueurs actuels. Résultat : match nul et apéritif réconfortant au stade suivie d'une soirée animée au Centre Beaujour.

Une journée mémorable!

Merci à tous de cette belle démonstration d'amitié.

Line MISTRAL Adjointe aux Sports



L'histoire d'un harmonium à Callas.

Voici bien longtemps que « la voix » de cet instrument, datant du XIX^e siècle s'est tue. Il s'agit d'un buffet en chêne sculpté, de style néogothique.

Son répertoire est vaste et comprend la musique européenne du XII^e siècle à nos jours pour harmonium avec une prédilection pour le répertoire romantique et symphonique.

La paroisse de Callas, qui en est propriétaire, a entrepris sa demande de restauration. L'Association pour la Rénovation du Patrimoine Callassien a soutenu le dossier, aidée par la commune. Le Conseil régional et le Conseil général ont approuvé ce projet. Reste au facteur d'orgue de mener à bien cette restauration. Attendons encore un peu pour redécouvrir dans l'église cet harmonium monumental Alexandre Rousseau que nous avons oublié.

Béatrice CHRISTINE



Le tableau de Saint-Joseph à Pennafort.

Mme Andréa Moretti, habitant la commune de Callas, peintre-copiste au Musée du Louvre et à la National Gallery à Londres, après avoir déjà réalisé «Notre-Dame-de-Pennafort» et «Saint-Louis», tableaux qu'elle nous a présentés en 2006 et 2007, lors de la messe célébrée le jour de la fête votive de la Pentecôte à Pennafort, nous a fait la grande surprise cette année d'exposer le troisième tableau : «Saint-Joseph».

Ces oeuvres offertes à Callas représentent un travail fabuleux qui n'a pas de prix.

Merci Madame Moretti de ses inestimables cadeaux !

Françoise BARRE



Le dimanche 6 avril, Monseigneur l'évêque Dominique Rey, nous a rendu visite. Pour de nombreux paroissiens de Callas et des villages voisins, Monseigneur Rey a célébré la messe dominicale. Le père Georges, curé de la paroisse, concélébrait cet office religieux.



Lundi 12 Mai
Fête votive de Pennafort



Dimanche 4 mai
Pèlerinage de Saint-Auxile



Les ex-voto de Saint-Auxile

Naïveté et modestie Ce sont les mots clés pour exprimer à ce saint antique la reconnaissance des fidèles.

Restaurer, mais aussi regarder avec intérêt ces ex-voto c'est faire preuve, autant qu'il est possible, de naïveté, modestie et piété ; c'est aussi se placer dans la belle attitude, oubliée aujourd'hui, de la **reconnaissance**.

Les tableaux de 1925 et de 1950 étant très abîmés, des cadres nouveaux ont été remis dans l'esprit de ceux qui remerciaient, la peinture entière a été reprise. Pour les deux autres tableaux, il n'y a eu qu'à les réencadrer afin que la poussière et les intempéries ne les atteignent plus.

L'on peut ajouter aux mots - clés, le mot **respect** : des choses simples, des objets de piété et surtout de la démarche des gens d'autrefois !

J'ai, en tout cas, été très honorée et heureuse de redorer et rebleuir ces cartons et papiers rendus fragiles par l'humidité et l'oubli.

Toute demande ou commande du même genre est donc bienvenue.

Jany JUAN





Sa mission est de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité. La Fondation du Patrimoine travaille en étroite collaboration avec :

- * les services de l'État (DRAC, SDAP, etc.) ;
 - * les collectivités territoriales avec lesquelles elle est liée par des conventions d'aide à la restauration du patrimoine local, (Callas est adhérente) ;
 - * les entreprises pour soutenir des projets de restauration ;
 - * les associations locales de sauvegarde du patrimoine, auxquelles la fondation peut apporter une aide précieuse dans la recherche de financement et le montage de projets de restauration (par exemple : l'Association des Quartiers pour la restauration de la chapelle Saint-Laurent) ;
- Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine attribue son label à des particuliers, leur permettant le cas échéant, de bénéficier d'une déduction fiscale. Elle soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, le cas échéant en participant à leur financement. Elle contribue à mobiliser le mécénat. Elle participe à des actions de sensibilisation de la population par lancements de souscription. Elle favorise aussi la transmission des savoir-faire et des métiers traditionnels. Tous les dons effectués à la fondation du patrimoine ouvrent droit à une déduction fiscale.

Pour tout renseignement, contacter

la Fondation du Patrimoine, Hôtel de Vigny
- 10 rue du Parc Royal - 75003 Paris
téléphone : 01 53 67 76 00 – fax : 01 40 70 11 70

info@fondation-patrimoine.com
www.fondation-patrimoine.com

L'Association callassienne pour la rénovation du patrimoine culturel poursuit sa démarche de valorisation et de restauration du patrimoine de notre commune.

Les personnes ayant participé le 4 mai dernier à la fête de Saint - Auxile, ont pu remarquer la remise en place des anciens ex-voto, habilement restaurés par Mme Jany Juan (peinture des lettres à l'or fin, réparation des cadres). Les trois marbres et les quatre peintures, véritable manifestation de l'art et de la dévotion populaire, redonnent une touche de vie et d'émotion à cette chapelle aimée des Callassiens.

Dans le même temps, notre Association s'est attelée à la restauration de l'harmonium qui se trouve dans l'église paroissiale. Mme Béatrice Christine, a mis en œuvre le dossier. Cet instrument monumental, de facture soignée, fabriqué par Alexandre Rousseau et qui a plus d'un siècle d'âge, nécessitait une restauration en profondeur. Cette mission a été confiée à M. Colin, technicien agréé pour les orgues classées au titre des monuments historiques. Le coût n'est pas négligeable, de ce fait des subventions ont été demandées au Conseil régional PACA, au Conseil général du Var et à la mairie de Callas. Les collectivités ont très bien accueilli cette demande. Nous avons donc l'espoir d'entendre à nouveau le son de l'harmonium résonner sous les voûtes de l'église Notre-Dame-de-l'Assomption d'ici la fin de l'année.

La troisième opération de l'Association qui va débiter cette année, concerne la restauration de Notre-Dame-de-Pennafort. L'Association avait déjà effectué une évaluation de tous les travaux à envisager en vue d'une véritable remise en état de la chapelle et de la globalité du site, de la sécurisation du secteur et de la tour, entre autres. Les deux premières actions sur le terrain porteront à la fois sur une étude géotechnique du site afin de connaître la stabilité des édifices ainsi qu'un relevé précis de l'ensemble du bâti. Le président de l'Association a pris contact avec des mécènes et des promesses d'actions et de dons ont été faites. L'Association fait encore appel à la générosité de l'ensemble des Callassiens pour cette opération qui va passer de l'état de projet à celui de chantier conséquent.

Enfin, le lundi de Pentecôte, les Callassiens ont pu une nouvelle fois admirer, dans la chapelle de Pennafort, les trois tableaux peints par M^{me} Moretti. Ces œuvres ont été spécialement réalisées suivant une technique ancienne dite *léonardesque* ou *sfumato*, pour la chapelle de Pennafort où elles prendront définitivement place une fois sa rénovation terminée.

L'ensemble de ces points sera développé lors de l'Assemblée Générale de l'Association callassienne pour la rénovation du patrimoine culturel, ouverte à tous, qui se tiendra le mardi 15 juillet 2008, à 18 heures, salle du Verger à Callas.

Secrétaire, Jean-Marc HOEBLICH



Amicale de quartiers de Callas

L'Amicale de quartiers de Callas, fondée il y a cinq ans avec pour objectif la préservation de l'environnement naturel et patrimonial du village ainsi que la promotion de relations de bon voisinage, organise chaque année trois à quatre manifestations, les points forts cette année étant le concours de boules du mois de juin et le loto en décembre.

Mais nous avons aussi un projet majeur, qui nous tient à cœur : la mise en sécurité de la chapelle Saint-Laurent. Cet édifice du XIV^e siècle, qui jouit d'un emplacement privilégié à l'entrée de Callas, mérite d'être mis en valeur et préservé pour les générations à venir.

A cette fin, nous avons signé un accord avec la Fondation du patrimoine pour lancer une campagne de souscription qui nous permettrait d'entreprendre les travaux nécessaires. Des entreprises et autres organismes de la région nous ont déjà proposé leur aide. Nous demandons maintenant aux Callassiens amoureux des vieilles pierres et de leur village de se joindre à nous pour mener à bien ce projet.

Si vous êtes intéressés, contactez le président de l'association, Alain LAURENT, par téléphone au 04 94 47 81 96, ou par courrier : Villa O Souleou, quartier La Chapelle, 83830 Callas.

Mémo : le livre
« si Callas m'était conté » est en vente à la Mairie et à l'Office de Tourisme au prix de 28 €.

EXTRAITS du COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2007.

FISCALITE LOCALE : vote des taux des 3 taxes

● DEL.08/2008

Le Conseil Municipal, reconduit les taux comme suit

- Taxe d'habitation : **11,98** - Foncier bâti : **10,71** - Foncier non bâti : **50,11**

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

● DEL.10/2008

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE les tarifs suivants

1) cantine scolaire : augmentation du prix du repas à compter de la rentrée scolaire 2008/2009.

Ce qui correspond à :

Elèves : 2,20 €/repas au lieu de 2,15 €

carte 4 repas : 8,80 € au lieu de 8,60 € (soit + 2,5%)

Adultes : 3,50 €/repas au lieu de 3,35 € (soit + 4,48%).

2) garderie périscolaire : après avis du CCAS du 10 Avril, reconduction des tarifs en vigueur :

forfait semaine à mi-temps : 8 € - temps plein : 16 € - réduction de 50 % pour le 3^{ème} enfant - réduction de 75% pour le 4^{ème} enfant.

Date d'effet : au 1^{er} jour de la rentrée scolaire 2008/2009.

3) Location des salles communales

a. Beaujour R.D.C. :

tarif actuel : 260 €/jour - caution de 300 € - passe à 300 €/jour - caution de 350 €.

b. Autres salles : 40 €/jour - caution de 60 € - inchangé -

Date d'effet : 1^{er} Mai 2008.

4) Fixation d'un forfait pour charges pour les expositions : Centre Beaujour : 10 €/jour

5) taxe de raccordement à l'assainissement :

Tarifen vigueur par logement	● Nouveau tarif par logement
Village ancien zone Uar : 150,00 €	200,00 €
Construction neuve hors village : 1 000,00 €	1 200,00 €
Construction existante hors village avec fosse : 500,00 €	600,00 €

Date d'effet : 15 Avril 2008.

6) Droits de voirie - tarif en vigueur reconduit

Echafaudage, dépôts de matériaux, matériel de chantier, toute utilisation du domaine public : 1,00 € par mètre linéaire par jour.

7) Droits de place - tarif en vigueur reconduit : 1,00 € par mètre linéaire par jour

8) concessions de cimetière - tarifs en vigueur reconduits

30 ans : 501,00 € - colombarium 30 ans : 501,00 € - colombarium 15 ans : 252,00 €

9) occupation du domaine public pour activités commerciales : 20 €/m²/an, à compter du 1^{er} m², pour les occupations supérieures ou égales à 5 m². Pour les occupations inférieures à 5 m² : forfait annuel de 1 €.

Date d'effet : 1^{er} Juin 2008.

10) occupation privative du domaine public (terrasse des particuliers) : 20 €/m²/an.

Date d'effet : 1^{er} Juin 2008.

Ces dispositions se ront exécutoires dès leur transmission au contrôle de légalité

DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

● DEL.12/2008

Le Conseil Municipal,

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122.18, L.2122.19, L.2122.22, et L.2122.23,

Vu la séance du Conseil Municipal du 14 Mars 2008, portant élection du Maire et des Adjoints, Considérant qu'il est dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale de permettre au Maire d'intervenir sur délégation du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : le Conseil Municipal donne délégations au Maire, pour la durée du Mandat

Article 2 : le Maire est autorisé, en application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales à déléguer aux Adjoints au Maire de son choix les compétences déléguées au titre de l'article 1^{er} de la présente délibération.

Article 3 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

INDEMNITES COMPLEMENTAIRES POUR ELECTIONS

● DEL.13/2008

Le Conseil Municipal,

Décide d'accorder au personnel communal les indemnités réglementaires pour leur participation aux opérations électorales du 9 Mars 2008.

GRENIERS DANS LA RUE

● DEL.14/2008

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance de la demande d'organisation de deux greniers dans la rue par le Syndicat d'initiative de Callas, les 18 mai et 21 Septembre 2008, Donne un avis favorable à cette animation.

1) Budget principal M.14

Il se résume comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 095 645,07 €
Recettes	1 366 535,55 €
Résultat de l'exercice	270 890,48 €
Résultat exercice précédent	268 840,65 €
Résultat de clôture	539 731,13 €
Section d'investissement	
Dépenses	1 509 256,17 €
Recettes	2 047 306,59 €
Résultat de l'exercice	538 050,42 €
Résultat exercice précédent	- 52 837,10 €
Résultat de clôture	485 213,32 €
Résultat global	1 024 944,45 €
Restes à réaliser dépenses investissement	384 259,00 €
Restes à réaliser recettes investissement	137 000,00 €
Solde des R.A.R	- 247 259,00 €

2) Budget annexe M.49

Section de fonctionnement	
Dépenses	44 966,64 €
Recettes	51 891,62 €
Résultat de l'exercice	6 924,98 €
Résultat de l'exercice précédent	14 838,06 €
Résultat de clôture	21 763,04 €
Section d'investissement	
Dépenses	726 636,38 €
Recettes	560 411,60 €
Résultat de l'exercice	- 166 224,78 €
Résultat exercice précédent	57 057,37 €
Résultat de clôture	- 109 167,41 €
Résultat global	- 87 404,37 €
Restes à réaliser	
Dépenses	110 344,00 €
Recettes	328 000,00 €
Solde des R.A.R.	217 656,00 €

COMPTES DE GESTION 2007 DU RECEVEUR MUNICIPAL

● DEL.06/2008

Le Conseil Municipal vote les comptes de gestion du Receveur Municipal, ceux-ci étant en concordance avec les comptes administratifs.

BUDGET PRIMITIF 2008

● DEL.07/2008

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2008 présenté par Madame le Maire.

3) Budget principal M.14

Il s'équilibre à

1 865 144,00 € en section de fonctionnement.

1 329 653,00 € en section d'investissement.

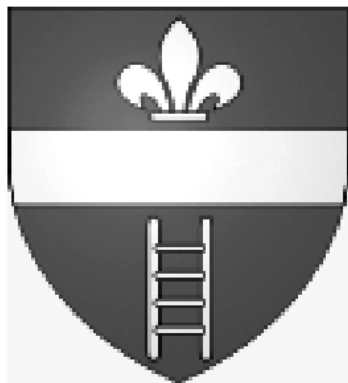
4) Budget annexe M.49

Il s'équilibre à

552 808,00 € en section de fonctionnement.

809 227,00 € en section d'investissement.

EXTRAITS du COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2008



DOSSIERS DE SUBVENTIONS - PROGRAMME 2008 DU CONSEIL GENERAL DU VAR ● DEL.11/2008

Le Maire,

Expose au Conseil Municipal, que la délibération du Conseil Général n° A.14 du 12 Décembre 2007, détermine les modalités des aides financières aux Communes et E.P.C.I. pour 2008.

En conséquence, il faut définir les opérations à présenter au programme de subventions 2008 du Département avant le 15 Avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Ayant pris connaissance des montants estimatifs pour les différentes opérations,

Décide de solliciter l'inscription des opérations suivantes au programme de subvention 2008 du Conseil Général :



Priorité	OBJET	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Remplacement des réseaux E.U./A.E.P. de la galerie technique Centre Village	220 000,00 €	263 120,00 €
2	Travaux de voirie	21 560,00 €	25 786,00 €
3	Matériel de voirie	63 697,00 €	76 181,00 €
4	Véhicule service technique	11 000,00 €	13 156,00 €
5	Matériel informatique	3 525,00 €	4 216,00 €
6	Acquisition foncière	27 400,00 €	27 400,00 €
7	Clôture école/alarme école	11 535,00 €	13 795,00 €
8	Construction d'un colombarium	16 000,00 €	19 136,00 €
9	Matériel/mobilier administratif	2 750,00 €	3 290,00 €
10	Conformité électrique bâtiments	4 364,00 €	5 220,00 €
11	Réfection canal du moulin	3 772,00 €	4 511,00 €
12	Travaux ONF valorisation forêt	17 200,00 €	20 571,00 €
	TOTAL	402 803,00 €	481 752,00 €

VOTE DES SUBVENTIONS

DEL.09/2008

Désignation	2007	2008
	EURO	EURO
C.C.A.S.	15000	15000
TOTAL 65736	15000	15000
Amicale chasseurs	300	300
A.N.A.C.R.	80	80
AS Callas	6500	8500
Callas futur	305	305
C.E.P.A.I.	610	900
Festival musique Callas	5564	6000
Comité des fêtes	12500	12500
F.N.A.C.A.	115	115
Lei Caminaire	350	350
Loisirs jeunesse	1525	1525
Loisirs jeunesse voile	1525	1525
Loisirs jeunesse voy.cult	1524	1524
Réveil Callassien	2515	3000
Coopérative scolaire	4000	4000
Tennis Club	500	500
Prévention routière	50	50
Amis des chats	70	70
D.D.E.N. union du Var	50	50
Callas interculturel	250	300
S.I.O.T. Callas	100	100
A.C.R.P.C. Callas		500
Acti Neurones		350
Usagers Gare des Arcs		100
Amicale des quartiers		200
TOTAL 6574	38433	42844
TOTAL GENERAL	53433	57844

9 voix pour. 2 contre. 4 abstentions

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DEL.16/2008

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance du courrier du 27 Mars du Directeur des Services Fiscaux du Var, concernant la nomination des membres de la commission communale des impôts directs suite au renouvellement du Conseil Municipal,

Dressera une liste de présentation aux services fiscaux comprenant 12 noms de contribuables pour les commissaires titulaires, et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Les services fiscaux en retiendront 6 de chaque.

MESURES CONCERNANT LA CARTE SCOLAIRE

DEL.17/2008

Le Conseil Municipal,

Ayant pris connaissance de la lettre en date du 31 Mars de l'Inspection Académique,

Prend acte de la création d'un poste de maître E et le retrait d'un poste de maître 6 à l'école élémentaire de Callas.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

DEL.18/2008

Le Conseil Municipal,

Vu la circulaire du Ministre de la Défense du 12/03/2008,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense, qui a vocation à développer le lien Armée - Nation, et être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région,

Désigne Monsieur Eric KNOBLOCH.

● L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Françoise BARRE.

Les Membres du Conseil Municipal,

Eh bien! il revient, plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec la nouvelle commission Urbanisme composée de neuf membres.

Réunions donc avec notre urbaniste, M. Mathieu du cabinet Begeat. C'est un sujet difficile, délicat qui n'a plus du tout la même approche que l'élaboration d'un POS. Les temps sont finis où l'on disait : « *on va rendre telle ou telle zone constructible* », sans grande considération des implications que cela provoquait.

Avec les PLU :

- * les accès de 4,00 m minimum sont impératifs ;
- * la fourniture en eau potable doit être assurée (capacité des réservoirs, conduite de bon dimensionnement, pression suffisante, etc.) ;
- * le raccordement à la station d'épuration doit être possible ou bien une étude du sol satisfaisante sera demandée par l'administration ;
- * l'habitat diffus et la consommation d'espace sont exclus ;
- * la proximité de la forêt sera un élément déterminant pour la protection incendie et des refus de l'administration en découleront ;
- * la protection des zones agricoles sera exigée empêchant toute urbanisation dans celles-ci.

Autant de paramètres dont il nous faudra tenir compte, les représentants de l'État : le Préfet, la DDE, la DDA, les Chambres d'agriculture, de commerce, des métiers, les services incendie... seront nos interlocuteurs, et si j'ai, personnellement, voulu une commission municipale de neuf membres c'est qu'il est préférable que chacun soit bien informé de la procédure que nous suivrons, des problèmes que nous rencontrerons afin de pouvoir relayer, à vous les Callassiens, le maximum d'informations que vous êtes en droit de connaître.

Des réunions auront lieu avec vous afin de mieux communiquer sur la faisabilité des projets de notre commune. Je vous remercie de votre participation.

Françoise Barre



La réforme du permis de construire expliquée

La réforme du permis de construire a plusieurs objectifs : réduire les autorisations d'urbanisme, limiter le contentieux, simplifier les procédures, garantir les délais d'instruction, clarifier les responsabilités et favoriser le développement de la qualité urbanistique et architecturale.

Introduction de la réforme

L'entrée en vigueur de la réforme a été fixée au **1er octobre 2007** suite au décret n° 2007-936 du 15 mai 2007 modifiant le code de l'urbanisme.

Les nouvelles dispositions visent à faciliter l'acte de construire pour les citoyens, en clarifiant le droit de l'urbanisme, en améliorant les conditions d'instruction des demandes et en simplifiant les contrôles des travaux.

Le permis de construire a changé

Des délais d'instruction garantis...

Le délai d'instruction du permis de construire est fixé à deux mois pour les constructions individuelles et trois mois pour les autres constructions. Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut plus être changé après. **Une gestion des pièces manquantes du dossier plus claire et plus simple...** Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires. L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes en une seule fois avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Vous avez alors 3 mois pour les envoyer.

Les Fondamentaux de la réforme

Les éléments essentiels de la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme sont les suivants :

- Des procédures regroupées.

Face à la multiplication des régimes d'autorisation ou de déclaration dans le code de l'urbanisme, le décret a pour effet de fusionner les 11 autorisations et 5 régimes de déclarations existants en **3 permis** :

- permis de construire ;
- permis d'aménager ;
- permis de démolir.

- une déclaration préalable

Des champs d'application plus précis : la liste des travaux soumis à permis, à autorisation ou à déclaration est fixée de façon exhaustive.



- **Des délais d'instruction garantis et un contenu précis des dossiers de demande.**
Un "délai de base" est fixé par le décret. Il figurera sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie. De plus, le décret précise de façon exhaustive la liste des pièces qui doivent être jointes à une demande de permis ou à une déclaration préalable.
- **Une plus grande responsabilité des constructeurs et de leurs architectes.**
Lors du dépôt de la demande, de nombreux éléments deviennent déclaratifs et le service instructeur n'a pas à assurer de vérification préalable. Lors de l'achèvement des travaux, la réforme modernise le régime du contrôle de la conformité des travaux.

Dans quel cas faut-il demander un permis de construire, un permis d'aménager ou faire une déclaration préalable ?

- Construction nouvelle :

L'édification d'une construction nouvelle est par principe soumise à un permis de construire. Toutefois, les constructions de petite taille sont soumises à une simple déclaration préalable (**se renseigner dans tous les cas à la mairie**).

- Travaux exécutés sur une construction existante :

Les travaux exécutés à l'intérieur d'une construction existante sont en principe dispensés de formalité. Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis de construire. D'autres travaux sont soumis à simple déclaration préalable.

- Aménagements :

Les aménagements sont en principe dispensés de formalité. Toutefois, les travaux les plus importants doivent faire l'objet d'un permis d'aménager. D'autres aménagements sont soumis à simple déclaration préalable.

- **Certains travaux ne nécessitant pas de permis de construire** : ils font l'objet d'une déclaration préalable en mairie, par exemple : créations de moins de 20 m², piscines de moins de 100 m².

- Comment procéder pour déposer le dossier de permis de construire ?

- Où puis-je trouver les nouveaux formulaires ?

Les formulaires sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, sur le site de certaines communes et sur les sites des DDE (se renseigner à la mairie ou à la DDE).

On peut remplir les formulaires en ligne sur internet. <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/>

- Où déposer ou envoyer mon dossier ?

Les demandes de permis de construire et les déclarations préalables de travaux sont à déposer en mairie, soit directement au guichet, soit par courrier avec accusé réception.

« Présentation illustrée des champs d'application de la réforme »

Voir toutes les fiches sur Internet : http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=115

Exemples.....

Je construis une maison... Quelles sont les formalités ? : " Permis de construire "

- Dois-je recourir obligatoirement à un architecte ? :

"Oui, sauf si je construis pour moi-même une maison de moins de 170 m² "



J'agrandis ma maison ...

- ⇒ Plus de 20 m² : *permis de construire* ;
- ⇒ De 2 m² à 20 m² : *déclaration préalable* ;
- ⇒ Moins de 2 m² : *pas de formalité* ;

- Je fais des travaux sur une construction existante qui ne crée pas de surface de plancher et ne modifie pas les façades... *Pas de formalité*

- Je fais réaliser des travaux sur une construction existante en créant une ouverture dans le mur... *Déclaration préalable, car changement de l'extérieur*

Je suis propriétaire d'un immeuble...

- Je ravales ma façade... *Déclaration préalable*

- Je réorganise l'intérieur du bâtiment sans changement de destination par exemple en

regroupant des studios pour faire un appartement... *Pas de formalité*

- Je démolis des planchers et je crée de nouvelles surfaces de plancher...

- si le plancher reconstruit a une surface inférieure à 2 m² : *pas de formalité*

- si le plancher reconstruit a une surface comprise entre 2 et 20 m² : *déclaration préalable* - - si le plancher reconstruit a une surface supérieure à 20 m² : *permis de construire*.

ENVIRONNEMENT

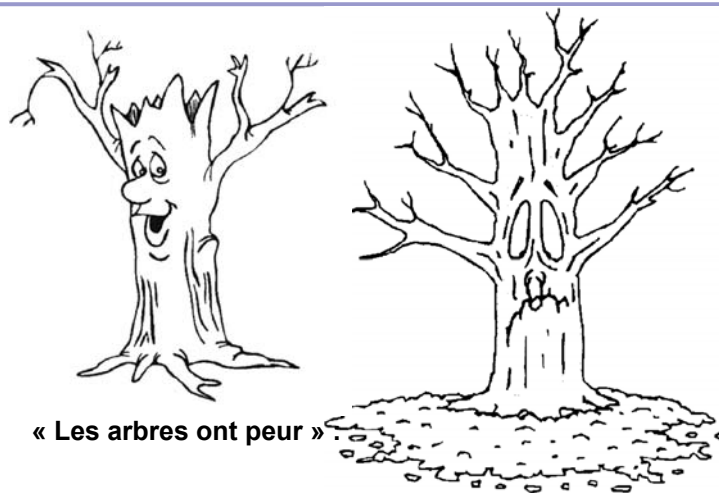
Le risque feux de forêt : 4 risques primordiaux :

- une source de chaleur (flamme, étincelle) ;
- un apport d'oxygène (vent) ;
- la sécheresse ;
- l'existence d'un combustible (végétation).

La source de chaleur

Parmi les causes connues :

- écobuage agricole ou forestier ;
- imprudence ou accident ;
- mise à feu volontaire par malveillance ;
- dépôts d'ordures.



Le vent

Il joue un rôle important dans la formation et le développement des feux, car son action est multiple :

- il active la combustion par apport d'oxygène ;
- il accélère la progression en couchant les flammes et en transportant des particules incandescentes ;
- il dessèche le sol et les végétaux ;
- il est imprévisible car sa vitesse et sa direction varient en fonction du relief (effet de reverse dans le Var) ;
- il masque les contours du foyer en rabattant la fumée.

La sécheresse

Elle favorise les feux de forêts. Elle est due :

- à la faiblesse de la pluviométrie ;
- à la faible capacité de rétention d'eau du sol et du sous-sol (calcaire, siliceux) ;
- à la chaleur et au vent.

La végétation

Avec l'exode rural et le déclin des activités agro-pastorales, les massifs forestiers progressent en surface en même temps qu'augmente la masse combustible. La surface et l'intensité des feux de forêts sont potentiellement plus fortes chaque saison.

En région PACA :

Chaque année en été mais également dès le printemps, des centaines d'hectares sont brûlés et nécessitent une importante mobilisation préventive et de lutte contre l'incendie, notamment des services chargés de la sécurité civile qui sont parfois victimes de leur engagement : les feux de l'été 2003, avec plusieurs dizaines de milliers d'hectares de surface brûlée, ont causé la mort de 10 personnes. 20 000 hectares ont été dévastés dans le Var.

J'aime ma forêt et je m'informe tous les jours sur les risques des feux de forêt.

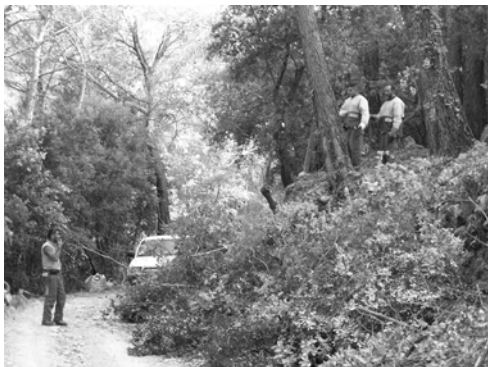
- **Voir les arrêtés préfectoraux** <http://www.var.pref.gouv.fr/>
- **Voir la carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif à partir des prévisions de risque émises par Météo France.**

Rappel des dispositions en 2007 : du 21 juin au 30 septembre, la préfecture émet quotidiennement une carte matérialisant le risque d'incendie par massif. Les monts toulonnais et le massif de l'Esterel près des côtes varoises sont souvent en niveau de risque sévère (orange).

- **JAUNE** : prudence,
- **ORANGE** : accès déconseillé,
- **ROUGE** : accès fortement déconseillé ; sur les voies avec panneau blanc cerclé de rouge, l'accès des véhicules est interdit,
- **NOIR** : accès totalement interdit.

[La situation du jour sur le site de la préfecture du Var](#) est mise à jour la veille au soir pour le lendemain et peut être consultée à la mairie.

Le site de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Var donne la réglementation de tous les massifs : www.cdig-var.org/



Chantiers d'insertion

Le **débroussaillage** autour du forage des Costes (ouvrages du SIVOM), sur 3,5 ha et pendant plusieurs mois s'est réalisé l'hiver dernier avec une équipe de détenus en fin de peine (3 ou 4 personnes avec un chef d'équipe). Cette opération qui a représenté un coût total de 31406€ n'a coûté que 2758€ au SIVOM grâce aux aides du Conseil général, du Conseil régional et du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

La commune de Callas qui a déjà procédé plusieurs fois à ce genre d'opération a re-signé pour six mois, dès l'automne 2008, une nouvelle convention avec l'association SENDRA qui permettra encore une fois de bénéficier d'aides très substantielles pour la protection incendie.



RAPPEL (Prévention et défense)

Les obligations :

Le débroussaillage est obligatoire pour les particuliers sur :

- une distance d'au moins **50 mètres** autour des constructions (habitations et dépendances) ;
- une distance d'au moins **10 mètres** de part et d'autre des voies privées qui y conduisent ;
- la **totalité** des terrains en zone urbaine ;
- la **totalité** des lotissements ;
- la **totalité** des campings caravanings.

La prévention ou comment se préparer à la protection contre le feu :

- débroussailliez votre terrain dans les règles avant la **période à risque** (qui peut-être décalée vers septembre/octobre par les fortes pluies subies au mois de juin) ;
- sensibilisez vos voisins à faire de même, ils sont un risque pour vous s'ils ne le font pas ;
- désherbez autour des citernes de gaz ou de fioul ;
- éloignez de l'habitation tous les produits inflammables (tas de bois appuyé sur un mur, etc.) ;
- supprimez les arbres qui touchent votre habitation ;
- si vous laissez des arbres proches de votre habitation, coupez les branches qui touchent vos murs ;
- équipez-vous de tuyaux d'arrosage (en bon état) pour accéder en tous points de la propriété ;
- si vous avez une piscine ou un bassin d'eau, équipez-vous d'une monopompe thermique (vérifiez de façon régulière pendant la période à risque son bon fonctionnement et le remplissage du réservoir).

En cas d'alerte au feu (le feu arrivera sur votre maison en moins de 2 heures :

- suivez les consignes des sapeurs pompiers, des gendarmes, de la police municipale, du CCFF ;
- préparez un sac de première nécessité (vêtements, nourriture), dans le cas d'une évacuation ;
- déterminez le sens d'arrivée du feu (sens du vent et direction du vent et de la fumée) ;
- vérifiez les abords de la maison et écarterez tout ce qui pourrait transmettre le feu à l'intérieur ;
- placez les véhicules dans le garage ou du côté opposé au feu et dans un endroit sans arbres ;
- arrosez abondamment les portes et les fenêtres et les abords immédiats de la maison ;
- remplissez votre baignoire et quelques bassines d'eau ;
- rentrez tous dans la maison (y compris les animaux) avant l'arrivée imminente du feu, fermez volets et fenêtres et calfeutrez-vous par des draps mouillés sur les ouvertures ;
- la nuit, éclairez vos lumières extérieures pour guider éventuellement les secours ;
- habillez-vous en coton, évitez les fibres synthétiques ;
- le feu passe en quelques minutes, dès qu'il est passé, sortez avec prudence et essayez d'éteindre ce qui continue à brûler.

Ne prenez surtout pas de risques.

Actions réglementaires concernant le débroussaillage à Callas :

Il n'y a plus beaucoup de communes qui mènent des opérations de débroussaillage d'office chez les particuliers car la ligne budgétaire du Conseil général qui permettait de prendre en charge le coût des travaux en attendant le recouvrement auprès du particulier a été supprimée depuis 1995. Les mairies n'ont plus les capacités pour mener un débroussaillage d'office.

Voir un site entièrement consacré au débroussaillage : <http://www.eufirestar.org/>

La commune de Callas a signé avec l'ONF une convention pour l'aide au débroussaillage et l'application de la réglementation.

À l'automne, les équipes de l'ONF accompagnées de nos services sillonneront le territoire communal afin d'effectuer un contrôle auprès des propriétaires d'habitations. Un deuxième contrôle sera effectué au printemps.

Attention, les contrevenants peuvent être amenés à payer une amende de 135 €, qui sera reconduite si les travaux ne sont pas faits et par la suite une amende de classe 5 pourra être appliquée (1500 €) ainsi qu'une astreinte de 30 € du m² non débroussaillé !

L'Assemblée Générale du CCFF



L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 6 juin 2008, sous la présidence de Françoise BARRE, Maire de CALLAS et de José GONCALVES, Président du CCFF. De nombreuses personnes sont venues assister à cette réunion un peu particulière car José GONCALVES avait décidé de passer la main, après 19 ans de bons et loyaux services au sein du CCFF, ainsi que Josette GONCALVES - Merci à tous les deux..

Au sein de l'assemblée de bénévoles, un appel à candidature est lancé pour élire un nouveau Président.

Éric KNOBLOCH seul candidat déclaré, est élu Président. Raphaëlle DIDOLOIT reprendra le poste de secrétaire laissé vacant par Josette GONCALVES.

La parole est ensuite donnée à Marc LAMBERT, Chef du Centre de Secours de CALLAS, pour nous informer sur l'organisation de la saison 2008, annonçant le recentrage des sapeurs pompiers sur la lutte Incendie et non plus sur les patrouilles de prévention.

Cette réorganisation va nous imposer une action rigoureuse sur la prévention et la surveillance de nos massifs forestiers.

Le nouveau Président rappelle que la mission du C.C.F.F n'est pas de lutter contre les feux de forêts.

Par contre la prévention est notre principal engagement...En concertation avec l'équipe municipale en place, le Président du C.C.F.F souhaiterait qu'une étude pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille et de soutien logistique soit engagée afin de nous permettre dès la saison prochaine d'être équipés pour protéger notre patrimoine forestier.

De plus, un appel au volontariat est lancé aux amoureux de la nature pour venir renforcer nos équipes de bénévoles locaux.

Nous vous remercions par avance, à très bientôt.

L'assemblée Générale s'est clôturée par un pot de l'amitié, en espérant une saison 2008 calme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉCONOMIES D'ÉNERGIES.

Savez-vous que vous pouvez bénéficier d'aides pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, de panneaux photovoltaïques pour la production d'électricité ou pour l'installation d'une chaudière à bois-plaquettes. Grâce à l'octroi de « chèques énergies renouvelables » délivrés par la Région.

La demande de chèque doit être faite avant la mise en place de l'installation et celle-ci doit être réalisée par un installateur conventionné par la Région.

Michel VAUZELLE

Président de Région

PIÈCES UNIQUES À FOURNIR AVEC VOTRE BULLETIN DE DEMANDE : (attention, tout dossier incomplet sera renvoyé)

Pour toutes les demandes :

– pour un logement existant, un justificatif de domicile (facture téléphonie fixe, électricité, gaz ou eau...) datant de moins de trois mois.

– pour un logement en construction, un avis de permis de construire de moins de 2 ans.

– pour un logement individuel géré en société civile immobilière (SCI), un justificatif de paiement de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ou bail à usage d'habitation.

+ Pour une demande concernant une chaudière automatique à bois plaquettes, RAJOUTER :

– le devis (fourniture et pose) d'une chaudière automatique à plaquettes possédant le label Flamme Verte ou équivalent (NF EN 303-5 classe 3) mentionnant explicitement le combustible utilisé.

+ Pour une demande concernant un générateur photovoltaïque connecté, RAJOUTER :

– un devis ou contrat de vente conditionnelle datant de moins de trois mois obtenu auprès d'un installateur conventionné avec la Région et mentionnant la puissance installée.

– à posteriori, il vous sera demandé la réponse à un questionnaire sur les économies d'énergie dans votre habitat, des éléments statistiques et votre relevé de production à la fin de la 1^{re} année puis de la 2^e.

Ce bulletin peut être photocopié mais aussi téléchargé sur le site internet du Conseil régional : www.regionpaca.fr - Pour tous renseignements, appelez le 04 88 10 76 90.



BULLETIN DE DEMANDE de « Chèque énergies renouvelables » Provence-Alpes-Côte d'Azur (à renvoyer avant le début des travaux)

À remplir en MAJUSCULES et à renvoyer à : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service Énergie, déchets, air et technologies de l'environnement - Chèque énergies renouvelables - Hôtel de Région, 27 place Jules-Guesde - 13481 MARSEILLE Cedex 20

Votre demande concerne un projet individuel (cochez au moins une case) :
solaire thermique ☐ bois énergie ☐ solaire photovoltaïque ☐

Nom : Prénom :
Adresse d'envoi du « chèque énergies renouvelables » :
..... Tél. :
Code postal : Ville :
Adresse de réalisation du projet (si différente adresse d'envoi du chèque) :
Code postal : Ville :

Résidence principale ☐ Résidence secondaire ☐ Résidence locative ☐
Bulletin délivré par un Espace Info Énergie (EIE) : non ☐ oui ☐ si oui, nom de l'EIE :
Projet étudié avec l'EIE : non ☐ oui ☐

Je soussigné(e) m'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour réaliser mon projet auprès de la mairie.

Date : Signature :

TRÈS IMPORTANT !

- Vérifiez que votre installateur soit bien conventionné avec la Région
- « Chèque énergies renouvelables » utilisable UNIQUEMENT auprès d'un installateur CONVENTIONNÉ AVEC LA RÉGION et À LUI REMETTRE
- Ce document ne donne pas lieu à une remise en espèces ou sous forme de chèque bancaire, le montant est directement déduit de votre facture

Liste des pièces à fournir au verso

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
www.regionpaca.fr



Madame le Sous-préfet de Draguignan



¹³
Mme le Sous-préfet de Draguignan, Françoise SOULIMAN, est venue rencontrer le Conseil Municipal le 4 juillet. Les élus ont pu lui présenter la commune et ses équipements. À cette occasion, les nombreux projets de la commune lui ont été exposés.

Mme le Sous-préfet, femme de terrain, s'est déjà déplacée à Callas lors de l'accident survenu sur la D25 lorsqu'un camion militaire de 38 T, transportant du kérosène est sorti de la route. Elle est restée à nos côtés, avec le Colonel Ducros commandant le camp de Canjuers et le Commandant Baïges, dirigeant les sapeurs-pompiers, dans cette désagréable aventure qui, heureusement, c'est terminée positivement.



Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit.

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage, réalisés à l'aide d'appareil susceptible de causer une gêne pour le voisinage (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ...) ne peuvent être effectués que selon certains créneaux horaires :

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SUR LE BRUIT

Appareillages professionnels - Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou de plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre **20 heures et 7 heures** et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente. Pendant les périodes de récolte, les travaux effectués à l'aide d'engins agricoles ne sont pas soumis à ces horaires.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi inclus : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

De plus, des dérogations individuelles ou collectives peuvent être accordées par le maire, lors de circonstances particulières (fêtes, foires...) ou pour des travaux urgents effectués en dehors des jours et heures autorisés.

N.B. À tout moment, il est recommandé de ne pas gêner le voisinage par une diffusion sonore exagérée

DIVAGATION DES CHIENS -

Plusieurs chiens se promènent sur la commune en toute liberté. Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite et que les propriétaires **sont responsables** des accidents et dégâts de toute nature que leurs animaux peuvent causer. Ils doivent donc être gardés chez eux ou tenus en laisse sur la voie publique.

La notion de divagation



Le code rural donne une définition précise de l'état de divagation. S'agissant d'un chien, celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsque, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.

14 Collecte sélective : les résultats !

Après analyse des résultats de la collecte sélective de l'année 2007, la commune de Callas se caractérise par des résultats qui restent supérieurs aux moyennes des 16 communes de l'agglomération excepté pour les emballages. Cependant, il faut noter une progression entre 2006 et 2007 pour les emballages et le verre, mais une chute pour le papier (journaux, magazines...). Les résultats sont également supérieurs aux ratios nationaux.

Un grand bravo aux habitants, qui doivent poursuivre leur geste de tri afin de maintenir ces performances et notamment améliorer le tri des emballages, puis du papier, pour l'année 2008 !

Résultats (en kg/habitant/an)

	Année 2006		Année 2007		Moyennes nationales 2005 - semi urbain
	Callas	C.A.D.	Callas	C.A.D.	
Emballages	5,73	10,73	7,06	11,08	6,22
Papiers	23,65	20,21	21,30	21,71	15,44
Verre	37,14	22,52	38,17	23,79	27,39



Le tri de nos déchets : un geste indispensable

Au delà des économies de matières premières, des créations d'emploi et de la participation au développement durable pour les générations futures, le tri agit directement sur notre portefeuille via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En effet, en 2007, sur le territoire de l'Agglomération Dracénoise, l'élimination d'une tonne de déchets non triés coûte 176 € tandis que celle d'un déchet trié coûte **82€ en moyenne**, soit plus de deux fois moins cher !

Quel devenir pour nos déchets ainsi triés

Vos déchets collectés sont ensuite acheminés au **centre de tri** du Muy. Après tri par type de matière, ils sont envoyés dans des **usines de recyclage**. Vos boîtes de conserve se transformeront en pièces automobiles, cadres de vélo, rails de chemin de fer ... vos bouteilles d'eau permettront la fabrication de tissu polaire, fibres de rembourrage, tuyaux... votre papier deviendra du papier recyclé, des journaux... et vos bouteilles en verre se transformeront en nouvelles bouteilles.

Quelques exemples :

670 cannettes aluminium = 1 vélo

ou 125 cannettes = 1 trottinette

25 bouteilles en plastique = 1 arrosoir

ou 67 bouteilles = rembourrage d'une couette 2 places

Pour vous faciliter le geste de tri, seront disponibles gratuitement à l'accueil de votre mairie :
Des sacs de pré-collecte (transport des déchets ménagers recyclables jusqu'aux colonnes d'apport volontaire)

Consignes de collecte des déchets ménagers : Rappel

Vos ordures ménagères non recyclables sont à déposer dans les conteneurs et sont collectées 3 fois par semaine dans les écarts (lundi, mercredi et vendredi) et 4 fois par semaine en centre ville (lundi, mercredi, vendredi et samedi).

Vos emballages ménagers recyclables sont collectés dans les colonnes d'apport volontaire (Place du 18 juin, Pont de fer, Les Rays, en déchèterie et près des campings)

Suite au constat d'un certain nombre d'erreurs, il est important de **rappeler les consignes de tri :**

- **Dans la colonne réservée aux emballages :** déposez vos briques alimentaires (lait, jus de fruits...), vos cartonnettes (boîte de biscuits, paquets de riz...) vos bouteilles et flacons plastique (eaux, sodas, huile, produits ménagers : javel, bidons de lessive, nettoyants..., gel douche...) vos emballages aluminium, acier (boîtes de conserve, cannettes, bidons de sirop...). Attention ! ne pas jeter de *barquettes en polystyrène/plastique, de sacs ou films plastiques, de pots de yaourt*. Ces déchets ne se recyclent pas et doivent être déposés dans les ordures ménagères non valorisables ;
- **Dans la colonne d'apport volontaire réservée au papier :** déposez vos papiers, journaux, magazines, prospectus ;
- **Dans le contenant colonne d'apport volontaire réservée au verre :** déposez le verre alimentaire : vos pots et bocaux, bouteilles et cannettes en verre.

Collecte des encombrants

Nous vous rappelons que **les dépôts sauvages sur les points de regroupement sont rigoureusement interdits** (amendes prévues par le code pénal, pour des contraventions de 2^e classe : 150€ et 5^e classe : 1500€). Ces encombrants doivent être acheminés en déchèterie.

En cas de difficulté de transport des encombrants volumineux, vous pouvez contacter la Mairie de Callas au : 04.94.76.61.07. Après inscription, des agents de la CAD **collectent à la demande** (dépôt de l'encombrant sur la voie publique devant le domicile) les encombrants signalés, tous les 2^e mercredis du mois.

Un réseau de déchèteries

Un ensemble de déchèteries est à votre disposition sur les communes de l'Agglomération Dracénoise.

Ce service est gratuit pour les particuliers – payant pour les entreprises

L'accès est limité aux véhicules de PTAC inférieur ou égale à 3,5 tonnes

La déchèterie de Callas (Quartier la Clue RD 562 04.94.84.17.48)

Heures d'ouvertures : ☐ Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h

☐ Mercredi et samedi : 8h30-12h

Sont autorisés :

- les encombrants non valorisables (matelas, fauteuils, vieux mobiliers, etc.) ;
- la ferraille (gros électroménagers, sommiers à lattes, vélos, grillages...) ;
- les déchets verts (résidus de tonte, feuilles, branchages - diamètre < à 5 cm) ;
- les cartons ;
- les inertes (gravats, terre, résidus de chantier non souillés...) ;
- les déchets dangereux des ménages (batteries, huiles de vidange, piles, solvants, peintures, pesticides...)

Pour plus d'information contactez la Direction Environnement au : 0 800 18 34 13

Chacun de nous jette 1,2 kg de déchets par jour, et une famille jette plus de 10 emballages par jour.

Une meilleure gestion de nos déchets passe par la participation de tout citoyen que nous sommes.

En changeant ainsi quelque peu nos habitudes, le tri doit devenir un réflexe, et concourir alors à la protection de notre environnement.

Trions nos déchets aujourd'hui, on nous en remerciera demain !



Une réunion d'information sur les ressources en eau de la commune et du canton a été organisée par la municipalité et par la SAUR (qui gère l'eau et l'assainissement de la commune) afin d'expliquer aux nouveaux élus de l'équipe municipale d'où vient l'eau qui arrive à notre robinet, comment elle est traitée et comment elle circule pour arriver jusqu'à nous.

Le nouveau maire de Clavières M. Buzenet, et ses élus nous avaient rejoints pour cette tournée du secteur.

Concernant l'assainissement, nous terminions cette visite par la très performante station d'épuration de Callas construite en 1995 !

Visite des installations eau-assainissement.



LISTE DES TRAVAUX EFFECTUES PAR LA COMMUNE

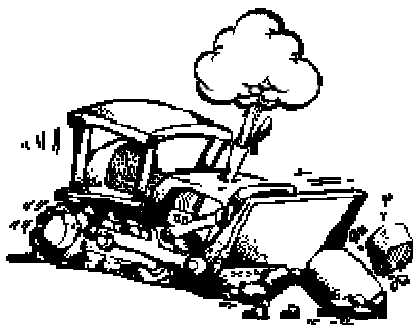


Le service technique et les entreprises ont réalisé ces 10 derniers mois des travaux dans notre Commune, en voici le détail :

TRAVAUX en Régie Municipale

- Travaux de maintenance dans l'école communale : pose de bouchons anti-bruit sur les chaises de la cantine, changement de néons, changement des distributeurs à papier, travaux de plomberie, mise en peinture de la façade sous le préau coté ouest, changement des velux suite à dégradation, réparation des chauffe-eau, fabrication et pose de grilles de défense, changement de la centrale de désinfection dans la cuisine, pose d'anti-pincements DUAL, pose de portes métalliques sur les étagères dans le dortoir ;
- Changement de la conduite d'alimentation de la fontaine Saint - Éloi ;
- Curage des fossés communaux ;
- Entretien des chemins ruraux et voies communales (débranchage, transport de tout-venant, rebouchage des trous à l'enrobé à froid) ;
- Entretien courant des rues du village (désherbage, balayage, nettoyage des lavoirs et fontaines, enlèvement des encombrants et inertes) ;
- Nettoyage du cimetière ;
- Pose d'un grillage de protection sur le muret devant l'entrée du cimetière ;
- Pose de panneaux de police dans la Commune avec mise en peinture des poteaux (marron) ;
- Mise en peinture de la grille de l'aire de jeux ;
- Fabrication et pose de barrières de protection ;
- Réfection des bancs place du 18 juin 1940 ;
- Réfection des passages protégés et mise en place d'un cheminement piétonnier quartier le Ray ;
- Contrôle et vérification des poteaux incendie de la Commune ;
- Pose des tuyaux d'alimentation en eau de la cascade et d'une gaine électrique afin d'alimenter le coffret forain ;
- Travaux de maintenance (électricité, plomberie, peintures, menuiserie, serrurerie dans tous les bâtiments communaux ;
- Achat et pose d'étagères dans les archives de la mairie ;
- Transport et mise en place de matériel pour les festivités ainsi que pour les réunions ;
- Travaux de maintenance sur les véhicules communaux .

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LES ENTREPRISES



- Vérification annuelle des extincteurs, ainsi que vérification des BAES (bloc autonome d'éclairage de sécurité) et changement des appareils défectueux, installation de panneaux indicateurs: Entreprise ALTA SUD ;
- Réparation de la barrière de la poste: Société AEGP ;
- Nettoyage annuel de la hotte de la cuisine: Entreprise TECHNIVAP ;
- Location triennale de nouvelles illuminations (société ITC) et pose des illuminations de Noël : Entreprise EURL BLANC ;
- Mise en place d'un câble d'alimentation sur 250 mètres et pose d'un coffret forain aux normes européennes: Entreprise EURL BLANC ;
- Curage du bac à graisse de l'école : Entreprise SELFEMA ;
- Vérification des installations électriques, gaz, appareil de levage : GROUPE APAVE ;
- Pose d'un lave-mains dans la salle de restauration et dans les toilettes du personnel avec commande au genou ainsi que de robinets dans l'école : Entreprise BUSSACA ;
- Réparation et travaux de plomberie toilettes de la place du 18 juin 1940 : Entreprise FAILLE ;
- Goudronnage du début des chemins ruraux (Peycavie, Blimouses) : Entreprise STAMBIO ;
- Découpage et goudronnage autour de la fontaine Saint Éloi : Entreprise MTP ;
- Pose d'une canalisation sur la traversée de route avec regard de visite au moulin communal : Entreprise VENTURINO ;
- Tailles des platanes et abattage de certains arbres sur la Commune : Entreprise FRANCESCHI ;
- Traitement des arbres dans la Commune : Entreprise LA GÉNÉRALE DE DESINFECTION ;
- Entretien des espaces verts dans la Commune : Entreprise SFILIO ;
- Réfection et mise en peinture de la façade de la mairie: CAUE DU VAR ;
- Travaux de réparation des véhicules communaux : Entreprise VUILLE / VAR POIDS LOURD / HARDY ;
- Pose de films opaques dans le dortoir de l'école Communale : Entreprise PROTECT FILM ;
- Travaux d'élague et de débroussaillage (Chemin rural de la Colle Blanche, Chemin des Moulins, Chemin des Roumines) : Association SENDRA (détenus).

ACHAT DE MATERIEL 2007/2008

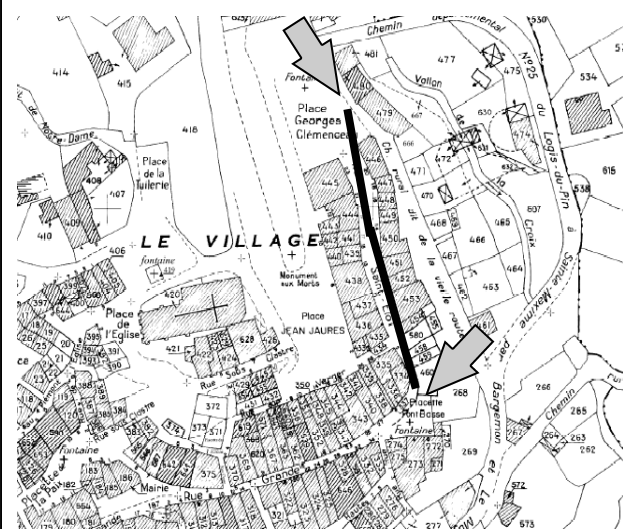
- Prise en compte d'un pulvérisateur à moteur auprès de l'entreprise HAUT VAR MOTOCULTURE ;
- Changement et achat d'un véhicule RENAULT Kangoo DCI 85 : Société UGAP .

TRAVAUX à venir

- Pose d'une alarme incendie dans l'école communale : Société ALTA SUD ;
- Mise en conformité autour de l'école Communale de la clôture par l'entreprise (CLOTURE DU LITTORAL) courant juillet, suite à appel d'offre ;
- Nettoyage de la ventilation mécanique centralisée de l'école Communale par l'entreprise (TECHNIVAP) courant juillet suite à appel d'offre ;
- Réfection de la porte du cimetière par le menuisier M. FEDELI ;
- Réfection de la toiture de l'entrée du cimetière.

Le Responsable des Services Techniques
Marc LAMBERT

Le grand chantier Eau - Assainissement - Revêtement routier depuis la place G. Clemenceau, ancienne route de Bargemon, rue St-Éloi jusqu'à la placette Fontbasse.



L'appel d'offres lancé au mois de mai, a réuni la commission d'appel d'offres en juin et elle se prononcera définitivement en juillet en attribuant ces travaux à une entreprise qui sera la mieux disante. Les travaux pourront commencer au mois de septembre et dureront environ 3 mois.

Cela va provoquer, bien évidemment, des difficultés de circulation, celle-ci sera à certains endroits et pendant un temps qui vous sera communiqué, uniquement piétonne. Nous vous prions d'être patients et compréhensifs.

En effet, une fois cette réfection des réseaux effectuée avec le changement de 35 compteurs d'eau (actuellement en plomb), nous n'aurons plus les « débordements » désagréables que nous connaissons aujourd'hui .

Les trottoirs

Les travaux boulevard des Poilus ayant empêché temporairement la mise en place du chantier des trottoirs, l'opération est reportée à l'automne. Nous rappelons qu'un aménagement est prévu du n° 5 au n° 13 ainsi que du n° 33 au n° 43 et que le marché a été attribué à l'entreprise TAXIL pour un montant de 22 817,00 € H.T.



Un nouveau terrain de boules

Le revêtement synthétique du foot nous empêchant maintenant de jouer aux boules sur ce terrain, un nouveau terrain a vu le jour sur la route de Figanières, sur la gauche, juste avant le pont de l'ancienne voie ferrée. Il sera par la suite aménagé afin de pouvoir se rafraîchir à l'ombre. Merci d'être patients. Tout ne peut pas se faire aussi vite que nous le voudrions mais cela sera fait.

Vous recherchez une aide ménagère ou une garde à domicile :

Adressez vous à l'ADMR au **04.94.67.84.22**

Tarif horaire : 15,85€ (12,28€ pour les personnes exonérées des cotisations patronales de la Sécurité Sociale, c'est-à-dire : les personnes de plus de 70 ans et les familles ayant à domicile un enfant handicapé ouvrant droit au complément d'Allocation d'Education Spéciale).

Vous recherchez une personne pour des petits travaux de jardinage ou d'entretien :

vous pouvez également vous adresser à L'ADMR (tarif horaire : 15,85€)

Pensez qu'une partie de ces dépenses est déductible de vos impôts.

« Chèques emploi service » :

Si vous désirez embaucher une personne en « chèque emploi service », adressez-vous à votre banque ou téléphonez au 04.77.43.23.50 pour les formalités à remplir.

AIDE SOCIALE

Portage de repas à domicile :

Toute personne peut y souscrire et arrêter quand elle le désire. Ces repas sont livrés par l'ADMR pour un montant de 9,80€ par jour (journée alimentaire).

Téléalarme (-): Vous pouvez vous adresser soit

1. à l'ADMR pour : 39€ de frais d'installation + 35€ / mois de location (location d'une durée de moins de 6 mois, la location en contrat indéterminé étant de 32€ / mois).
2. à Présence Verte au 04.94.60.38.51 pour : 30,50€ de frais d'installation et une location mensuelle de 22,87€

(-) Il existe des tarifs spéciaux pour les affiliés à la M.S.A.

Social

Le CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Dracénie (basé 63 bd Max Dormoy à Draguignan) :

Le CLIC s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans, aux familles en recherche d'aide ou d'information ainsi qu'aux professionnels de santé. Le CLIC accueille, informe, oriente les personnes vers les partenaires compétents en fonction des problématiques et peut coordonner la mise en place d'un plan d'aide. L'équipe CLIC peut intervenir au domicile et faire des propositions d'aides.

L'accueil est assuré par Mme Manta, (tél. : 04 94 50 42 26 et 06 26 54 27 89).

Mme Lagny coordinatrice est à votre disposition pour toutes précisions complémentaires. Vous pouvez la joindre à ces mêmes numéros de téléphone.

Plan canicule ou autres besoins :

Un cahier d'inscription pour les personnes âgées isolées et/ou à mobilité réduite est à votre disposition à la mairie. Vous pouvez vous y inscrire dès à présent en vous présentant à l'accueil, ou par téléphone : 04 94 76 61 07.

Dominique BOURRIER
adjointe aux affaires sociales

Pour les personnes de plus de 60 ans ayant des difficultés, le CCAS de Callas se tient à votre disposition pour résoudre certains problèmes et le cas échéant vous diriger sur le Centre Local d'Information et de Coordination de la Dracénie (C.L.I.C.)



« j'ai la mémoire qui flanche, j'me souviens plus très bien... »

L'Association ACTI NEURONES vous propose de faire travailler votre mémoire de manière agréable, efficace et distrayante. Les sessions d'exercices ont lieu une semaine sur deux, le mardi de 15 heures à 16 h 30, au centre Beaujour. (Interruption pour les vacances d'été en juillet et août).

N'hésitez pas à vous inscrire pour la reprise en septembre, vous serez les bienvenus !

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Mme Mireille Krupa au 04 94 99 20 09 et Mme Claudine Deville au 04 94 47 87 18



Un service de transport à la demande est en service sur les communes de AMPUS, BARGEMON, CALLAS, CHÂTEAUDOUBLE, CLAVIERS, FIGANIERES.

Un simple coup de fil la veille de votre voyage et Ted Petit Bus sera au rendez-vous.

Les points d'arrêt du village :

<http://www.dracenie.com/>

1 Col de Boussague	8 Camp Redon	15 Les Costes Nord	22 Les Clèdes
2 La Clinique	9 Les Vènes	16 Les Costes Sud	23 Paycavier
3 Le Centre	10 Les Frayères	17 Les Rouméguières	24 La Clue
4 Ecole - La Colle	11 Le Moulin	18 Les Quatres Chemins	25 Camping Garduère
5 Le Barri	12 Chapelle St-Laurent	19 Les Issarts	26 Les Blimouses
6 Les Clos	13 Peyblou	20 Joyeuse	27 Le Villard Sud
7 Camp de Pontévès	14 Le Pont de Fer	21 Chapelle Trinité	28 Le Villard Nord

N°Vert 0 800 65 12 20
APPEL GRATUIT

Transports en Dracénie

Un service de la Communauté d'Agglomération Dracénoise
Bld des Martyrs de la Résistance • 83300 Draguignan

PETITES ANNONCES

Nid d'abeilles

Monsieur MATIWEJKO (apiculteur) vous propose ses services pour intervention rapide sur tout nid d'abeilles ou d'essaim vagabond dans les limites du possible et d'accessibilité.

Vous pouvez le contacter : Chemin des Issarts - 83830 CALLAS
Tel. : 04 94 47 83 67 (messagerie).

Monsieur BERTIN intervient également. Vous pouvez le contacter
au : 04 94 67 82 83 (messagerie)
ou 06 64 51 75 53 (en cas d'urgence)

Site Internet du

Festival de Musique Ancienne de Callas :
www.callas-festival.com

Courriel pour réservation :
callastourisme@dracenie.com

Correspondant local VAR MATIN

François de Laroche
Tél. : 04.94.47.86.90 · 06.98.00.86.90
delarocheinfo@aol.com

Télévision

En cas de problème de réception sur les chaînes télévisées et pour signaler les dysfonctionnements, vous pouvez contacter le :

0.825.096.737
ou www.diffusion.tdf.fr

Eau / assainissement

Pour tous problèmes de fuites ou ruptures de canalisations, veuillez contacter

La **SAUR** plate-forme téléphonique
« urgences »
Tél. : **0.810.062.599**

Le Syndicat d'Initiative de Callas a changé de présidence.



Marie-Thérèse FERRANDO,



présidente depuis 10 ans

Au cours de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 25 avril 2008, Marie-Thérèse FERRANDO, présidente depuis 10 ans a présenté sa démission. Ce sont dix années de bénévolat au service du public qui s'achèvent. Il est vrai que sa présence de tous les instants pour l'aide à la promotion touristique du village doit être reconnue par tous. Nous tenons à la remercier pour son dévouement et l'excellent travail qu'elle a effectué. Nous lui accordons, tous, notre *satisfecit*. Mais, nous ne sommes pas totalement délaissés car elle reste membre du Conseil d'Administration du Syndicat d'Initiative. Merci, Marie-Thérèse.

La relève est assurée par une personne non moins dévouée à la cause du village. En effet, il s'agit de Line MISTRAL, qui a été élue à l'unanimité, par le Conseil d'Administration, au poste de Présidente. Nous savons Line (par ailleurs Adjointe aux Sports et Festivités) tellement attachée à son village de Callas, tellement dévouée à son essor, que c'est en toute confiance que nous lui laissons les clés de cette vitrine de la commune de Callas qu'est le Syndicat d'Initiative.

Le maire, Françoise Barre et le Conseil Municipal

Animations passées et futures à la Médiathèque communautaire de Callas

En mars et avril 2008 :

Exposition « les 150 ans de la bibliothèque rose »

A cette occasion sélection et présentation de romans de 1^{ère} lecture

Bibliographie « Moi aussi je lis des romans » pour les 6-9 ans.

Le 19 mai 2008 :

Avec la classe de CE1 , un atelier d'expériences scientifiques autour de l'air.

Atelier animé par l'association « Les petits débrouillards ».

A la rentrée de septembre : mise en place d'un prêt de livres gratuits pour les adhérents.

En octobre 2008 :

Avec une classe, sera organisé un atelier d'enluminure.

Cette atelier sera l'occasion de faire connaître aux plus jeunes cet art et l'histoire du livre.

En novembre ou décembre 2008 :

Un atelier d'enluminure pour adulte.

L'atelier organisé en 2007 a eu un tel succès que cette année encore l'expérience est renouvelée pour le plus grand bonheur des participants.

Cet automne :

Un apéro-conte en partenariat avec l'association Callas Inter Culturel.

En décembre :

Un après-midi conte et orgue de barbarie pour l'association CEPAL, sur le thème de la Provence.

École

21

Dans le cadre de l'éducation civique, Madame LALLEMENT, directrice de l'école de Callas, organisait le 19 juin avec le Conseil municipal une rencontre avec les enfants des classes d'entrée en 6^e. Rencontre très intéressante au cours de laquelle les questions des élèves fusaient :

- ◊ Combien êtes-vous payés?
- ◊ Combien de jours et d'heures par jour travaillez-vous?
- ◊ Faut-il avoir fait des études particulières pour être un élu? Etc.

Autant de questions qui laissaient supposer que ce sujet les intéressait, ce qui est tout à fait encourageant.

Seul point délicat et que certains élèves ne semblaient pas bien accepter de notre part : les punitions et même les expulsions de la cantine pour mauvais comportement. Ce à quoi, Madame le maire et les élus rétorquaient que la cantine n'est pas obligatoire et qu'ils avaient beaucoup de chance d'avoir des repas servis au moindre coût et que la moindre des choses était de bien se tenir. Cette rencontre était de toute façon très intéressante pour les enfants comme pour le Conseil municipal. Remercions Madame LALLEMENT de cette initiative.

Nous rappelons qu'il existe un règlement de la cantine qui est en cours de remaniement.

Le tarif cantine est de 2, 20 € à partir du 2 septembre 2008.

La garderie périscolaire accueille les enfants dont les parents travaillent de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Son coût est pour la semaine: - forfait à mi-temps (matin ou soir) : 8 €

- forfait plein temps (matin et soir) : 16 €

Une réduction de 50% est appliquée pour le 3^e enfant d'une famille et de 75% pour le 4^e enfant.

Remise des dicos : un très beau dictionnaire a été offert par la municipalité aux 13 enfants entrant en 6^e.

La fête de l'école a eu lieu le 27 Juin. Comme d'habitude, nous avons pu apprécier, sous la direction de leurs professeurs, la belle prestation des enfants.



École de musique communautaire

L'école de musique communautaire de Callas dont le professeur est Madame MARTINEZ, a donné son audition de fin de saison le 21 juin, jour de la fête de la musique.

C'est toujours un plaisir de constater un progrès de nos « petits » et de voir le bonheur sur le visage des parents, si fiers de leurs enfants. Ce fut un moment musical très agréable et nous remercions Madame MARTINEZ qui, avec beaucoup de compétence, suit les quelques 13 élèves de son cours.

Elle ne demande pas mieux que d'en accueillir plus. N'hésitez pas à vous inscrire pour la rentrée prochaine!

MÉDIATHÈQUE

Fermeture :

du lundi 4 août au vendredi 22 août inclus

Réouverture :

Le lundi 25 août aux horaires habituels

lundi : 9h - 12h

mardi : 9h - 12h / 14h - 18h

mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h

vendredi : 14h - 18h

Téléphone : 04-94-47-89-89

Télécopie : 04-94-47-89-54

Courriel : mediatheque.callas@dracenie.com

L'OFFICE DE TOURISME

Tél. : 04.94.39.06.77 - Fax : 04.94.39.06.79

Vous pouvez consulter sur Internet :

le site de Callas

site Internet : www.callas.fr

courriel : callastourisme@dracenie.com

L'Office de Tourisme

tient à votre disposition une liste
des meublés et locations saisonnières.

- ⇒ **Cours de gymnastique** organisés par l'Association Loisirs Jeunesse au Centre Beaujour²²
(horaires : le mardi 19h15 / 20h15, le vendredi 19h30 / 20h30)
Président Alain CHEVAL-BERTRANON Tél. : 04.94.47.87.39
- ⇒ **Le cinéma** à Beaujour va reprendre à partir du mois de septembre! Un affichage sera effectué par l'Association Loisirs Jeunesse, organisatrice.
- ⇒ **Football** : pour tous renseignements, s'adresser au président
Stéphane THIÉBAUT Tél. : 06.62.75.44.91
- ⇒ **L'Association « la Sente aux Ânes »** : promenades avec des ânes.
pour tous renseignements : M. & Mme CANAVÈSE Tél. : 04.94.47.87.79
- ⇒ **Poneys - chevaux « Riou Sec »** : Randonnées
Loup Blanc Tél. : 06.98.10.85.74
- ⇒ **L'Association « Lei Caminaïre »**, présente sur Fighinières et Callas, propose toujours ses promenades et randonnées.
Renseignements : M. MARIAGE Tél. : 04.94.67.99.87
- ⇒ **Tennis - Club Fighinières - Callas** : changement de présidence
Madame SUTTER Tél. : 06.88.44.87.13



La Vie au Village

Nouveaux arrivants : artisans, commerçants, professions libérales...

- * **SOCIÉTÉ ALBA COMMUNICATION** : 23 rue Grande - Tél. : 04 94 67 63 95 → textiles professionnels et particuliers, cartes de visites, plaquettes publicitaires, portes-clés, et toutes publicités...
- * **CRÈME DE LA CRÈME** : 13 rue Saint-Éloi - Tél. : 04 94 76 08 32 → spécialités danoises
- * **CHAND'LEUR** : 19 rue Saint-Éloi - Tél. : 06 50 14 45 25 → crêperie - saladerie - formule du jour
- * **RESTAURANT LES BLIMOUSES** : CAMPING LES BLIMOUSES - Tél.: 04 94 50 65 95 - port. 06 16 56 09 99 → Sa carte, ses pizzas sur place et à emporter, repas de groupes, banquets - En juillet et août : soirées à thèmes
- * **ATELIER DU SAVON** : Karine BESSONE Quartier les Collettes - Tél. : 06.61.84.32.85 → marché de Callas le samedi matin
- * **PISCINE & JARDINS SERVICES** : JÉRÔME TURC quartier St-Pierre - Tél. : 04 94 47 04 53
- * **ENTRETIEN, CRÉATION PARCS ET JARDINS & PETITE MAÇONNERIE** : méditerranéo paysages - FLORENT & OLIVIER SFILIO - 55 boulevard des Poilus - Tél. : 04 94 85 08 81
- * **DB-SERVICES-CALLAS** : Tél. : 06 50 09 54 70 → installation - réparation - dépannage (plomberie, ferronnerie, entretien ext./int.)
- * **METALART** : WILLY CLOET → enseignes décoratives pour magasins, pour noms de villas, grilles de fenêtres, décorations diverses - Tél. : 04 94 76 67 71
- * **AMBI - COLOR** : BENOIT DEGRAVE : Tél : 06 64 09 83 16 → peintures décoration
- * **2i - EXPERTISES** : PIERRE REVIRE - Tél.: 08 71 50 94 30 - port. 06 83 89 8742 → diagnostics Techniques Immobiliers

Bientôt un boulanger à Callas!
Un couple de dentistes est également attendu pour la rentrée!

PAGE PRATIQUE

MAIRIE DE CALLAS

23

Téléphone : 04.94.76.61.07 Fax : 04.94.47.83.29

Site Internet de Callas : www.callas.fr

Adresse électronique : mairie@callas.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 à 12H00

ET DE 14H00 à 16H00

LE SAMEDI MATIN DE 9H30 à 12H00

PERMANENCES DES ÉLUS

Françoise BARRE (Maire de Callas)

reçoit ses administrés tous les jours sur rendez-vous.

LES ADJOINTS

Daniel DIDOT (1^{er} Adjoint)

Roseline MISTRAL (2^e Adjoint)

Alain BELLEGY (3^e Adjoint)

Dominique BOURRIER (4^e adjoint)

reçoivent sur rendez-vous

PERMANENCES SOCIALES

Bureau annexe (Placette de la Paix).

ASSISTANTE SOCIALE

Le mardi sur rdv. uniquement - 04.94.39.12.70

*

MISSION LOCALE

Le 1^{er} et 3^e jeudi du mois de 09h00 à 12h00.

*

CPAM

Le 1^{er} et 3^e mercredi de chaque mois.

*

ADMR : M^{me} BOURRIER

Sur rendez-vous uniquement - 04.94.76.70.26

*

ENTRAIDE SOCIALE DU VAR

Le 2^e lundi du mois de 09h00 à 10h30.

*

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

Lundi de 14 H 00 à 15 H 00 (tous les 15 jours).

*

CEDIS (Centre Départemental d'Insertion Sociale)

Tous les vendredis

de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

Centre de rencontres (Placette de la Paix).

CDHAR

Le 2^e mercredi du mois de 14h00 à 16h00.

*

CROIX ROUGE : M^{me} FERREIRA

Le 4^e mercredi du mois

de 09h00 à 11h00.

*

PÉDICURE :

Le 2^e vendredi du mois

sur rdv à partir de 14h00

s'adresser au 06. 64.34.14.42

TELEPHONES UTILES

POMPIERS	(18)	04.94.39.16.08
GENDARMERIE	(17)	04.94.39.16.50
SAMU	(15)	
HOPITAL DE DRAGUIGNAN		04.94.60.50.00
D ^r BERTAUD		04.94.76.64.83
D ^r BRACHANET		04.94.50.42.88
D ^r GARRY (Claviers)		04.94.76.71.16
D ^r DAUBIGNEY (Bargemon)		04.94.76.60.27
CLINIQUE « LES OLIVIERS »		04.94.47.38.38
Kinésithérapeutes		04.94.47.39.03
M. DUVAL (kinésithérapeute Figanières)		04.94.67.94.28
M. LERIS (kinésithérapeute Bargemon)		04.94.70.60.14
M. PRIEUX (Infirmier)		04.94.76.67.42
M ^{me} MARTIN (Vétérinaire)		04.94.47.83.88
AMBULANCES FIGANIÉROISES		04.94.67.99.46
TAXI ERIC MERILLON		06.62.10.64.60
TAXI JO ET ALAIN		06.08.61.86.84
TED PETIT BUS (N° Vert)		08.00.65.12.20
LA POSTE		04.94.39.04.14
ECOLE		04.94.50.97.18
OFFICE DE TOURISME		04.94.39.06.77
MÉDIATHEQUE		04.94.47.89.89
MOULIN COMMUNAUTAIRE		04.94.67.14.90
ECOLE DE MUSIQUE		06.07.06.89.33
BUREAUX DE LA SAUR (Callas)		04.94.47.83.15
LA SAUR (urgences)		0.810. 062. 599
TÉLÉVISION (dysfonctionnements)		0.825. 096. 737
DÉCHETTERIE		04.94.84.17.48

DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Un ramassage ponctuel des encombrants dits « monstres » est organisé tous les 2^{ème} mercredis de chaque mois. La demande doit être souscrite au moins 1 semaine à l'avance en Mairie. Les objets doivent être facilement accessibles. L'enlèvement aux étages n'est, en principe, pas prévu. Il est conseillé de sortir les « monstres » la veille du ramassage.

Il existe un service aux particuliers (payant) pour des enlèvements soit trop importants, soit trop éloignés du village. Sur demande ponctuelle, s'adresser à la déchetterie. Les entreprises sont invitées à décharger leurs déblais à l'espace prévu à cet effet : carrière « La Catalane » RD54.

Le recensement de la population

ayant eu lieu en 2007, le chiffre actualisé de notre population callassienne est de 1759 habitants.

Tournoi de foot vétérans : dimanche 11 mai 2008

Fair-play, ambiance conviviale et familiale et ciel bleu étaient au rendez-vous de ce troisième tournoi annuel organisé par l'Association de foot de vétérans de Figanières, présidée par Guy Durand.

Victor Rodriguez, membre du bureau de l'Association a, quant à lui, assuré de main de maître, la préparation de cette journée réussie grâce à l'implication de l'ensemble des joueurs figaniérois.

Les huit équipes en compétition, dont l'une des Alpes-Maritimes, ont apprécié le magnifique revêtement synthétique du stade communautaire de Callas, inauguré le 2 février dernier, qui a bien amorti les chutes de nos infatigables joueurs.

C'est finalement l'équipe de Trans en Provence face à Peymeinade qui a remporté cet amical tournoi arbitré par un ancien joueur professionnel de l'Olympique Lyonnais, Salvatore Pittalis, lequel vient d'ailleurs d'intégrer l'A.S. canton de Callas, en tant qu'entraîneur.

Toutes les équipes ont pu être récompensées grâce aux nombreux lots, coupes et médailles offertes par les entreprises mécènes (garage Renault, peinture Baptista, Lafarge Béton Chantier Nice, etc.) et le Conseil général du Var.

Les prix ont été remis par :

* le sénateur et Conseiller général, Pierre-Yves Colombat

* le maire de Callas, Françoise Barre, entourée de Line Mistral, adjointe aux sports, et Jean-Pierre Moine, vice-président de l'A.S. canton de Callas, qui ont fait l'amitié aux organisateurs de participer à cette manifestation.

Il convient de noter également que le traiteur de Callas, Jean-Luc Perier, a bien voulu mettre à disposition des organisateurs le matériel nécessaire au repas et a fourni les excellentes saucisses et merguez !

Un apéritif offert par Lafarge Béton Chantier Nice, a clôturé cette sympathique journée, et rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le tournoi de 2009 !

Le président
Guy DURAND

Assemblée générale du Foot · 5 juin 2008



L'Assemblée Générale du foot a reconduit Stéphane THIÉBAUT dans ses fonctions de Président, Jean-Pierre MOINE, vice-président, secrétaire : Christophe PRADOURAT, secrétaire-adjointe : Emmanuelle PORTALIER, trésorier : Jean-Yves RAMELET et au sponsoring : Salvatore MEGNA.



Jean-Yves RAMELET

Stéphane THIÉBAUT

Projet 2008-2009 :

- création d'une commission sportive par M. PITTALIS ;
- monter les moins de 13 et moins de 15 au niveau supérieur ;
- continuer à évoluer et à progresser pour l'école de football ;
- préparer la nouvelle équipe des 18 ans pour la pérenité du Club ;
- pour les seniors, jouer le haut du tableau pour les deux équipes.

Tout cela pour un Club de plus de 200 membres!
Longue vie au Club et bravo!

Jean-Pierre MOINE





Comité des Fêtes : changement de Bureau

Alain Laurent, président du Comité des fêtes depuis quelques années, après avoir réalisé à Callas de très belles fêtes – qu'il en soit remercié – a décidé de passer la main. C'est ainsi, qu'un changement de Bureau a eu lieu et est composé de :

- Président : Jean-Yves RAMELET,
- Vice-présidente : Danièle VENTURINO,
- Secrétaire : Yannick HENRY-BERTRAND,
- Trésorier : Christophe PRADOURAT,
- Trésorière-adjoint : Jenny BURGESS

Le "Dejuna" du 1^{er} mai fut un succès.

Nous retrouverons le Comité des Fêtes tout au long de l'été

Les détails de ces animations sont décrits dans le programme joint.

Remercions chaleureusement le Comité des Fêtes de Callas de nous assurer l'organisation de ces manifestations.



Le Réveil Callassien au Tyrol

49 Callassiens sont partis le 29 mai au petit matin pour découvrir de nouveaux paysages.

Ce fut le dépaysement total! Nous avons découvert de vastes prairies où paissaient des vaches placides, de jolies petites maisons fleuries comme on en voit dans les contes de fées et un soleil de printemps qui éclaboussait de lumière les cimes enneigées des montagnes.

Nous avons fait revivre un roi fou de musique et de fastes, en visitant ses somptueux châteaux et de nombreux sites pittoresques et, dans les petites rues du vieux Salzbourg, l'ombre de Mozart flânait parmi nous.

Revêtus de combinaisons bleu foncé (on aurait dit une compagnie de CRS!) nous nous sommes coura-

geusement lancés dans des toboggans qui nous ont menés au fond de la mine de sel, ce n'était pas triste!

Nous n'avons jamais connu l'ennui, même pendant les longues heures d'autocar. Nous avons chanté, raconté des blagues et Madame le présidente nous a fait partager sa culture en racontant l'Autriche telle que nous ne la connaissions pas!

Puis ce fut la fin du voyage et nous avons retrouvé notre village préféré avec les yeux pleins de belles images et le cœur plein d'amitié...

C'est là, je crois, que notre excellentissime chauffeur a poussé un profond soupir de soulagement!

Le Réveil Callassien



Le CEPAÏ.

Le 9 juin dernier, en présence de Madame le maire de Callas, le **CEPAÏ** a réuni ses adhérents autour d'un bon repas au restaurant « Le Terroir Provençal » à Callas, terminant ainsi la saison dans la joie et la bonne humeur.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 23 juin 2008, salle Beaujour.

Bon été à tous et rendez-vous le 8 septembre 2008 pour une nouvelle année.

Micheline Rousseau, présidente

FÊTE DE LA SAINT LAURENT : (23, 24, 25, 26 AOÛT)

samedi 23 août :

- 14 h 30 : concours de pétanque (CHALLENGE «BARBERO»).
- 21 h 30 : retraite aux flambeaux (départ de la mairie).
- 22 h 00 : feu d'artifice (terrain près du stade).
- 22 h 30 : bal avec l'orchestre «Richard GARDET».

Dimanche 24 août :

- 11 h 30 : apéritif concert place Clemenceau animé par «GINGADO».
- 14 h 30 : CHALLENGE «Dédé BERTRAND» 1^{er} prix 500 €
- 16 h 00 : animation théâtrale place Clemenceau.
- 22 h 00 : bal avec l'orchestre «KONTRAST».

Lundi 25 août :

- 9 h 00 : petit déjeuner et inscriptions du concours à la provençale «CHALLENGE FRÈRES GANTELME» (nouveau terrain de boules, vieille route de Figanières),
- 15 h 00 : animation pour les enfants : jeux, magicien, ventriloque, goûter.
- 22 h 00 : bal avec l'orchestre «IBIZA» (soirée neige).

Mardi 26 août :

- 10 h 00 : suite du concours à la provençale.
- 12 h 30 : aioli monstre place Clemenceau, animé par «Gérard CARLI». (Apportez couverts et assiettes).
- Réervations : Office du tourisme et magasin PROXI avant le dimanche 24 août, 20 € par personne (gratuit pour les enfants de moins de 10 ans).
- 16 h 00 : concours de boule mixte.
- 22 h 00 : finale «CHALLENGE FRÈRES GANTELME», animation musicale.

Callas Inter Culturel

Cette année encore **Callas Inter Culturel** a rempli sa mission en proposant des spectacles et conférences de grande diversité.

Nous avons ainsi pu apprécier :

- Le petit théâtre provençal avec sa sympathique troupe **Lei Pastouralie dou Lume** très appréciée de nos concitoyens ;
- une soirée Country animée par **Texas Gang 83**, avec ses danseurs et danseuses qui ont initié Callas-siens et Callassiennes aux pas de cette danse américaine ;
- la conférence sur « **les Chemins Médiévaux du Var** » nous faisant découvrir quelques belles randonnées à faire dans notre magnifique région et animée par le célèbre M. Renaudie ;
- la passionnante conférence « **les Escales d'Azur de Guy de Maupassant** » commentée par M. Klein ;
- la **soirée espagnole** avec sa musique **flamenco**, magistralement interprété par Miguel Haler et son fils à la guitare et leur talentueuse danseuse ;
- et enfin, la désormais traditionnelle **Fête de la Musique** le 21 juin.

Le tableau aurait été complet si nous n'avions dû annuler la **soirée afro-cubaine** en raison du mauvais temps, mais ce n'est que partie remise puisque nous la programmons pour septembre prochain.

Merci à tous pour votre participation à nos soirées, cela nous permet d'avancer dans nos projets qui sont déjà nombreux pour la prochaine saison.

Marie-Rose ROY, présidente



Théâtres en dracénie à Callas

Le matin du samedi 7 juin, jour de marché, un spectacle « de rue » s'est déroulé sur la piste de danse de la place du 18 juin 1940, un spectacle organisé dans le cadre de la délocalisation du théâtre de Draguignan. Une époustouflante démonstration de funambulisme offerte par les meilleurs spécialistes mondiales de cet art sur le fil avec des chaussures à talons ! Le marché fut animé par une troupe burlesque interpellant passants et marchands.

Merci à la communauté d'agglomération dracénoise et à son théâtre pour ce beau cadeau.

Françoise BARRE

Loisirs Jeunesse de Callas et l'Association des Donneurs de Sang de Roquebrune-sur-Argens



ont organisé un rallye surprise touristique le 1^{er} juin 2008.

Cette journée a remporté un vif succès grâce à la bonne humeur des 40 participants et des organisateurs malgré le temps incertain. Sortie qui sera renouvelée en 2009 à la demande des concurrents.

Don du sang : des milliers de vies sauvées chaque jour
s'adresser à l' AMICALE DES DONNEURS DE SANG,
président Claude PILLA

83520 ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Tél. : 04 94 45 72 30 ou 06 60 79 42 97

Grand merci à Antoine HARINTHE, trésorier de Loisirs Jeunesse qui est à l'initiative de ce rallye avec Jacques ROUX, trésorier pour l'association de Roquebrune-sur-Argens.

Alain CHEVAL-BERTRANON président de Loisirs Jeunesse

Fête de la musique



Une fête de la Musique très réussie avec percussions et orchestres de grande qualité.

Un public ravi, les grands comme les petits. Voilà ce que demandent les gens de notre village : des manifestations à notre mesure favorisant les rencontres et la convivialité.

Bravo et merci à Marie Rose ROY, présidente de Callas Inter Culturel et aux membres de son Association.



Théâtre

Samedi 7 Juin 2008.

Salle comble

à Beaujour

pour la représentation
théâtrale

"C'est une Femme du Monde" de G. FEYDEAU. Mise en scène et décor de Martine GIACOMETTI. Cette truculente pièce fût interprétée avec brio et beaucoup de naturel par une troupe de dames bien connues à Callas...! Un peu de travail, beaucoup de plaisir et énormément de complicité. Ce fut un moment de pur bonheur et d'humour que ces "Femmes du Monde" ont offert à leur public.

Le cours GIACOMETTI accueille également les tous jeunes talents débutants.

Renseignements au 06 14 66 08 46

18^e Festival de Musique Ancienne

Label Var Festivals CONCERTS

Callas

21h00 - Jeudi 17 juillet 2008

Église N.-D.-de-l'Assomption

Motets, suites et concerts royaux

Ensemble Les Passions

Direction : Jean-Marc Andrieu

Figanières

21h00 - Samedi 19 juillet 2008

Église Saint-Michel

Musiques festives à la cour du Roi-Soleil

Ensemble La Symphonie du Marais

Direction : Hugo Reyne

Montferrat

21h00 - Lundi 21 juillet 2008

Salle polyvalente

Le Bourgeois Gentilhomme

Compagnie Les Farfadets

Compagnie Corps-Accord

Ensemble L'Ambrosie

Direction : Marie-Claire Bert

Bargemon

21h00 - Mercredi 23 juillet 2008

Église Saint-Étienne

Oratorios baroques de Rome à Versailles

Ensemble Solisti Vocalis

Ensemble de Musique Ancienne de Nice

Chœur départemental des Alpes-Maritimes

Direction : Alain Joutard

Callas

21h00 - Vendredi 25 juillet 2008

Église N.-D.-de-l'Assomption

Musique de Scène, de Salon et de l'Église

Ensemble Aquilon

Direction : Sébastien Mahieux

Callas

21h00 - Dimanche 27 juillet 2008

Église N.-D.-de-l'Assomption

D'un siècle à l'autre

Maîtrise de Seine-Maritime

Direction : Jean-Joël Duchesne

(Entrée gratuite)



du 17 au 27 juillet 2008

CALLAS

COMMUNES PARTENAIRES

BARGEMON • FIGANIÈRES • MONTFERRAT

Renseignements et Réservations

Tél. : Office de Tourisme : 04 94 39 06 77

